



Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/52

Objet : Demande de subvention à la Région Occitanie, au Département de l'Hérault, à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée/Fonds de soutien aux communes pour la création d'un Pôle Social

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 18 septembre 2023

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Nathalie SIMARD, Sandrine MATEU GUTIERRES, Jérôme LABORIE, Christophe ERMOLENKO, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Elian GOMEZ, Aurélie PACE

Absents ayant donné procuration : Stéphanie BOUILLY a donné pouvoir à Pierre SUCH, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Marie LOYEZ a donné pouvoir à Nathalie SIMARD, Kévin LABORDE a donné pouvoir à Séverine LOPEZ, Jean-Louis CAMPUS a donné pouvoir à Lucyle MORGAN, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Adeline BATALLER GARCIA a donné pouvoir à Stéphane ORTI, Noura HABIB CHORFA a donné pouvoir à Jérôme FABRE

Absents Excusés :

Secrétaire de séance : Christophe ERMOLENKO

La création d'un pôle social au sein d'une commune traduit une volonté d'implantation de véritables équipements publics rassemblant en son sein plusieurs services qui relèvent du champ médico-social et qui se vaudra donc accessible à tous les usagers.

Pour cela, il est donc indispensable de faire de l'ancienne salle d'asile un lieu accueillant, confortable et pratique à vivre au quotidien aussi bien pour les usagers que pour le personnel intervenant dans la structure.

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20230925-202352-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Le montant total du projet est évalué à :

Emploi		Ressources	
Opérations	Montant HT	Financeurs	Subvention sollicitée
Etudes	76 214€	Département de l'Hérault	181 549.20€
Travaux	528 950€	Région Occitanie	100 000€
		Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée / Fonds de soutien aux communes	161 807.40€
		Autofinancement	161 807.40€
Total emploi	605 164€	Total ressources	605 164€

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L.2121-29,

Considérant la possibilité pour la Commune de solliciter des subventions auprès de la Région Occitanie, du Département de l'Hérault et de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée/Fonds de soutien aux communes,

Le conseil municipal décide :

- De confirmer l'approbation de cette opération,
- De solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie, du Département de l'Hérault et de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée/Fonds de soutien aux communes conformément au tableau ci-dessus mentionné,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la demande et à l'encaissement de ces subventions.

Le Maire,  
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot

34000 MONTPELLIER) par voie dématérialisée en préfecture, au 034-213403363-20230925-202352-DE, Date de télétransmission : 28/09/2023, Date de réception préfecture : 28/09/2023, citoyens sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux à compter de la publication.



Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20230925-202352-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023